

Question présentée par la députée :

M^{me} Isabelle Brunier

Date de dépôt : 7 mai 2018

Question écrite urgente

Différences de traitement lors de renvois d'élèves du secondaire II

J'avais posé la question directement à M^{me} Marie-Claude Sawerschel, mais sa suspension l'a empêchée de poser la question au conseil de direction et de me donner la réponse. Il s'agit du sujet suivant. J'ai appris avec un certain effarement que les élèves renvoyés de différentes écoles du secondaire II pour 3 jours, une semaine ou plus n'étaient pas du tout traités de la même manière. Alors que, dans certains établissements, ils reçoivent des devoirs à accomplir et à rendre soit chaque jour, soit à la fin de leur renvoi, ce qui me paraît être une bonne mesure, élémentaire, dans d'autres écoles le renvoi constitue une simple interdiction de fréquenter l'école, une mesure d'éloignement sans qu'aucun devoir ou mesure pédagogique ou éducative ne soit appliqué ! Dans ce cas, ce sont les parents ou l'entourage qui doivent trouver des occupations ou des activités à leur adolescent, au risque, sinon, de le voir traîner, désœuvrés et d'être, de ce fait, potentiellement soumis aux mauvaises influences avec toutes les conséquences négatives qui peuvent en découler.

- *Pourquoi ces différences d'une école à l'autre ?*
- *Quelle est l'utilité pédagogique d'éloigner un jeune de l'école sans lui donner un quelconque devoir à accomplir ?*
- *Si l'on n'amène pas l'élève à travailler seul pendant son renvoi, et à réfléchir sur ce qui lui a valu à cette sanction, quelle évolution est-on en droit d'attendre de lui et de son comportement ?*
- *N'existe-t-il pas un protocole pour l'application des sanctions qui serait source d'une égalité intelligente de pratique ?*

- *Une réflexion est-elle en cours pour unifier la pratique et surtout la rendre plus utile, ou la visée du renvoi est-elle laissée à la libre appréciation des directeurs ?*

Par avance je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il aura à cœur de me donner.